

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit janvier à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de SAINT-MARTIN-DES-TILLEULS, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain LANDREAU, Maire.

Date de convocation : le 12 janvier 2024

Date d'affichage en mairie : le 12 janvier 2024

Nombre de membres en exercice : 15

MEMBRES PRESENTS : LANDREAU Alain (Maire), GATÉ Gérard, GUINAUDEAU Katia, PESLERBE Michel, AUVINET Caroline, BRETIN Chantal, CHAPDELAIN Delphine, CORMERAIS Florence, FONTENIT Steve, GAZE Stéphanie, MAUDET Christian, POIRIER Élise, RAMBAUD Grégory

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : AUVINET Yvan, AUGEREAU Luc

Secrétaire de séance : GATÉ Gérard

Le quorum étant atteint.

Monsieur le Maire rappelle que le procès-verbal du 14 décembre 2023 a été transmis à l'ensemble du conseil municipal, ce dernier n'apportant pas d'observation est approuvé à l'unanimité des membres présents.

L'ordre du jour de la présente séance, figurant dans la convocation transmise à chaque conseiller est le suivant :

- **Finances**

- 1- Demande de subvention au titre de la DETR 2024, FSIL auprès de la Préfecture pour la réhabilitation du restaurant scolaire (salle des Jardins)
- 2- Ouverture des crédits d'investissement dans la limite du quart, préalable au vote du budget 2024

- **Ressources Humaines**

- 3- Création d'un emploi non permanent sur le grade d'adjoint administratif catégorie C pour accroissement temporaire.

- **Divers**

- 4- Compte-rendu des décisions prises par le Maire en vertu des délégations accordées par le Conseil Municipal
- 5- Questions diverses

Aucun scrutin particulier n'a été sollicité sur cette séance, le vote a été effectué au scrutin public pour l'ensemble des délibérations présentées.

1- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2024, FSIL AUPRÈS DE LA PRÉFECTURE POUR LA RÉHABILITATION DU RESTAURANT SCOLAIRE (SALLE DES JARDINS)

Monsieur le Maire indique retirer ce point car il manque d'informations à ce jour pour délibérer.

2- OUVERTURE DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU QUART, PRÉALABLE AU VOTE DU BUDGET 2024 (Délibération n°D-2024-001)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que préalablement au vote du budget primitif 2024, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2023.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2024, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2023.

Dépenses d'investissement ouvertes en 2023

Budget Principal	
BUDGET PRIMITIF	1 004 465.79 €
Décision Modificative	0,00 €
Déficit d'investissement	0,00 €
Sous total 1	1 004 465.79 €
Remboursement de la dette	343 580.45 €
Sous total 2	343 580.45 €
TOTAL	660 885.34 €
Quart des crédits	165 221.34 €

L'ouverture des crédits porte sur les lignes budgétaires suivantes

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	55 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	40 000.00 €
23	Immobilisations en cours	70 221.34 €
	TOTAL	165 221.34 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte les ouvertures de crédits sur certaines lignes d'investissement avant le vote du Budget Principal 2024 tel que présenté ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Maire à mandater les nouvelles dépenses d'investissement préalables au vote du Budget Principal 2024 dans la limite du tableau ci-dessus.

Détails du scrutin public :

Pour : LANDREAU Alain (Maire), GATÉ Gérard, GUINAUDEAU Katia, PESLERBE Michel, AUVINET Caroline, BRETIN Chantal, CHAPDELAINE Delphine, CORMERAIS Florence, FONTENIT Steve, GAZE Stéphanie, MAUDET Christian, POIRIER Élise, RAMBAUD Grégory

Contre : /

Abstention : /

3- CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT SUR LE GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF CATÉGORIE C POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE (Délibération n°D-2024-002)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité lié à l'organisation du service et un besoin dans le traitement des dossiers liés à l'urbanisme, l'état civil et l'archivage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

VALIDE la création d'un emploi temporaire du 1^{er} au 29 février 2024 à hauteur de 17h50 par semaine.

Détails du scrutin public :

Pour : LANDREAU Alain (Maire), GATÉ Gérard, GUINAUDEAU Katia, PESLERBE Michel, AUVINET Caroline, BRETIN Chantal, CHAPDELAINE Delphine, CORMERAIS Florence, FONTENIT Steve, GAZE Stéphanie, MAUDET Christian, POIRIER Élise, RAMBAUD Grégory

Contre : /

Abstention : /

4- COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS ACCORDÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Droit de préemption urbain

Liste des DIA (Déclarations d'Intention d'aliéner) pour lesquelles la commune n'a pas exercé son droit de préemption

Numéro	Date de dépôt	Demandeur	Adresse du terrain	Référence	Superficie	Usage	Date de renonciation
247 23 00011	07/12/2023	Office notarial BRAUD Marine	12 rue des Rosiers	A 1089	772 m ²	Habitation	20/12/2023
248 23 00012	14/12/2023	Office notarial SCP Fourage Remond Leloup	5 rue du Calvaire	A 163 A 1782	260 m ²	Habitation	10/01/2024

5- QUESTIONS DIVERSES

Restaurant scolaire

La question concernant la prise des repas pendant la durée des travaux de réhabilitation de la salle des Jardins est posée.

Mr le Maire expose 3 options à l'étude :

- des modulaires installés rue de la Montasserie,
- l'accompagnement et le service à la salle de la Botterie,
- le transport, l'accompagnement et le service au restaurant scolaire de Saint-Aubin-des-Ormeaux.

Des devis et consultations sont en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

**Le Maire,
Alain LANDREAU**



**Le Secrétaire de séance,
Gérard GATÉ**

